

CHÂTEAU-GARNIER, DEMAIN !

DÉCEMBRE 2012

N° 19



Notre petit coin est si doux !
Vivons-le bien et le savourons !

RUE DE LA POSTE

CHÂTEAU-GARNIER HIER !



CHATEAUGARNIER (Vienne). - Place des Halles



Le Bas-Bourg

Le mot du Maire

Comme de coutume, fin d'année rime avec bulletin municipal.

Avec cette 19^{ème} édition de « Château-Demain ! », vous allez, au fil des pages, découvrir l'intégralité des compte-rendus des conseils municipaux mais aussi les différentes réalisations de l'année 2012 ainsi que tous les événements qui ont rythmé l'année sans oublier les actions de tous les bénévoles de nos associations.

Avec la crise initiée en 2008 et qui fait de plus en plus sentir ses effets, l'année qui se termine ne laissera pas que des bons souvenirs aussi bien au niveau mondial que national ou local. Il est de notre devoir à nous tous de retrousser nos manches, d'être solidaires et de faire preuve de dynamisme et d'initiative afin de diminuer l'impact de cette crise pour les plus fragiles et participer au redressement de notre société. Nous le devons à nos aînés, nous le devons à nos enfants!

Le Conseil Municipal est conscient de cet enjeu et il mettra tout en œuvre pour aller dans ce sens. Mais rien ne

sera possible sans l'implication de tous et notamment les associations qui animent notre Commune et qui font un travail remarquable. Je profite de cette tribune pour remercier chaleureusement les présidents et tous les bénévoles qui avec abnégation donnent de leur temps pour les autres.

Vous tous les bénévoles vous constituez une véritable richesse. C'est pourquoi, je suis très amer que le comportement de quelques personnes inconscientes de la portée de leurs agissements, ait conduit à la démission du bureau de la cantine qui faisait un travail remarquable pour le bien des êtres qui nous sont les plus chers : nos enfants

Il nous faut tous, solidairement, réagir et faire cesser cette ambiance délétère qui est en train de s'installer. J'en appelle donc à tous les gens de bonne volonté, jeunes et moins jeunes, à rejoindre les diverses associations : il s'y passe des choses merveilleuses et vous contribuerez ainsi à conserver dans notre Commune cet esprit de tolérance, de solidarité et d'accueil qui nous est cher.

Merci à tous ceux qui entendront cet appel !

Merci à l'ensemble des employés communaux pour tout le travail effectué dans des conditions parfois difficiles!

Merci aux conseillers Municipaux pour leur implication dans la gestion de notre Commune!

Merci enfin au Comité de rédaction qui met tant de cœur et de passion pour rédiger ce bulletin.

La nouvelle année s'annonce sur une note positive avec la réouverture de l'Hôtel Restaurant et je vous convie tous à faire un excellent accueil à cette famille avec 4 enfants qui rejoint notre Commune.

Je vous souhaite à tous de Bonnes Fêtes de fin d'année et au nom du Conseil Municipal et du Comité de Rédaction je vous présente tous nos meilleurs vœux pour 2013 .



*Monsieur Le Maire et son Conseil Municipal
seraient très honorés de votre présence
aux vœux de la Municipalité :*

***Dimanche 6 Janvier
10 h 00
Salle des Fêtes
86350 Château-Garnier***

Un cocktail clôturera ces vœux.

L'Etat Civil

DECES

BOISGONTIER Hélène née MORIN, le 10/01*
 BARANGER Georgette née CHARAUD, le 10/01*
 HODDE Gabrielle née BORDEVAVE, le 17/01*
 GUILLE Armand, le 17/01
 DUVERGER Marie-Thérèse née GIRARD, le 27/01*
 BARILLET Odette née TEXIER, le 04/02
 MESMAIN Marie-Thérèse née GHI-GLIONDA, le 26/02*
 DAUCHY Henri, le 06/03
 BERGER Jean, le 10/03
 RABARDEAU René, le 08/04*
 CHASSAGNE Jean, le 14/04
 BAUDOUX Christiane née DIU, le 08/05

COUPAT Marie née ROSIN le 12/05*
 PETIT Florestine née GARDET le 16/05*
 THOMAS Louissette née DEBENEST, le 8/06
 MASSON Simone née DELAGE, le 08/08*
 COSTE Marie, le 8/09*
 MOREAU Guy, le 04/09
 TROMAS Gilbert, le 27/10*
 NAULEAU Gabriel, le 01/12*
 ROYER Antoinette née MEMIN, le 8/12*
 MURAT Rose, le 15/12*

* : Maison de Retraite



MARIAGES

GUILLETAT Patrick et
 DESCHAMPS Marie-Laure
 le 25 Août



NAISSANCES

HERBAULT Jennessy, le 7 février
 SAUZE Arthur, le 21 mars
 CHAMBARD Maxime, le 4 Septembre
 CHASTAGNIER Maxim, le 19 octobre
 COLIN Lénaïck le 18 novembre
 TROCHET Elwann le 10 décembre
 HUVELIN Baptiste, le 12 décembre



Horaires d'ouverture de la Mairie au public

	MATIN		APRES MIDI	
LU NDI	FERME		13H30	16H30
MARDI	8H00	12H00	13H30	16H30
MERCREDI	8H00	12H00	13H30	16H30
JEUDI	8H00	12H00	FERME *	
VENDREDI	8H00	12H30	FERME	
SAMEDI	1er SAMEDI DU MOIS DE 9H00 A 11H30			

***Merci de
 Respecter
 ces horaires!***

***:Attention : La mairie est désormais fermée au Public le jeudi après-midi pour permettre au secrétaire de traiter les dossiers nécessitant une attention particulière.**

L'Agence Postale Communale

	MATIN	
LU NDI	10h00	12h15
MARDI	10h00	12H15
MERCREDI	10h00	12h15
JEUDI	10h00	12h15
VENDREDI	10h00	12h15
SAMEDI	9h00	11h30

Suite à une modification de logiciel et afin de faciliter la procédure de retrait sur les comptes postaux, nous vous remercions de bien vouloir fournir tous les justificatifs nécessaires.

- Pour les CCP : le chéquier
- Pour l'épargne : le relevé de compte
- Pour tous retraits : une pièce d'identité valide.

***EN DEHORS DES HORAIRES D'OUVERTURE,
 AUCUNE OPERATION NE PEUT AVOIR LIEU.***

La foire de la Saint-Maurice

Le temps était encore de la partie cette année, ce qui a contribué à la venue d'un bon nombre de visiteurs.

Les 56 exposants et vide greniers ont bien honoré notre foire, venant pour la plupart du Poitou Charentes et des régions voisines.

Certains stands ont captivé le public, telle que la batteuse construite de toutes pièces et en fonctionnement, les maquettes d'édifices religieux sonorisées, ainsi que les dentellières, la porcelaine peinte, les girouettes, les bijoux, etc

L'animation assurée par le groupe « CLIN D'ŒIL MUSICAL » a rencontré un vif succès par les amateurs d'accordéon.

La bernache et le jambon ont aussi

connu un grand succès ainsi que le repas avec barbecue (80 couverts).

Nos amis à quatre pattes, les ânes et baudets du Poitou étaient bien sûr de la partie ainsi que la fête foraine pour la joie des petits et des grands.



Dissolution du Comité de gestion de la Cantine

Créée en 1960 sous l'impulsion de M. Lucien Bernardeau, l'Association des parents des élèves des écoles publiques fréquentant la cantine scolaire de Château Garnier (devenue en 2008 Comité de gestion de la Cantine) a pendant plus de 50 ans assuré la restauration des élèves de l'Ecole Publique à la satisfaction de tous. Ceci grâce à l'implication des nombreux bénévoles auxquels la Commune tient à exprimer sa reconnaissance. Ces dernières années les bénévoles se faisaient de plus en plus rares, mais il restait un groupe soudé fortement impliqué, qui malgré les difficultés, réussissait à assurer un service de qualité tout en assurant une remarquable animation aux moments clés de la vie scolaire (semaine du goût, repas à thème, Halloween, repas de Noël...). Afin d'agrémenter le quotidien et diminuer les coûts de repas ces bénévoles organisaient des manifestations qui remportaient toujours un vif succès. Mais l'évolution de notre société, les responsabilités de plus en plus

lourdes pour des bénévoles, la non reconnaissance de leur travail et de leur dévouement par une partie des parents et enfin le dénigrement ont eu raison de leur bonne volonté et ont conduit à la démission de l'ensemble du bureau. Convoqués en assemblée générale le mardi 27 novembre, les adhérents du Comité de gestion de la Cantine ont décidé à l'unanimité des présents, lors d'un vote à bulletin secret, la dissolution de l'association et la transmission à la Commune de ses actifs et passifs, du reliquat de sa trésorerie et la reprise du personnel.

Lors de sa réunion du 30 novembre, le Conseil Municipal a pris acte de cette dissolution et accepté le transfert du reliquat de la trésorerie et du personnel. A partir du 1^{er} janvier, la Commune assurera la gestion totale de la cantine.

Cette reprise se fera sans changements fondamentaux pour nos petits usagers si ce n'est le prix du repas. En effet, le travail des bénévoles et le bénéfice des manifestations qu'ils

organisaient, permettaient de minorer le prix restant à la charge des parents de 50 à 70 cts d'euros. Lors de sa réunion, tout en regrettant que le comportement d'une minorité ait pu conduire à cette situation, le Conseil Municipal a décidé de ne pas pénaliser les usagers de la cantine et de limiter l'augmentation en portant le prix du repas à 2.80 €. La facturation se fera mensuellement et sera recouvrée par le Trésor Public. Afin de gérer au mieux la cantine, la commission école et cantine du conseil est chargée de son suivi et de son animation. Cette Commission animée par Sylvie Mignon assistée par Edwige Montfront est renforcée par des non élus comme le président de l'APE ou son représentant et des membres de l'ancien bureau dont Mmes Chambard, Dou-teau, Betin, Degorce et Lucquiaud.

Nous les remercions chaleureusement d'accepter de continuer à s'impliquer bénévolement dans l'intérêt de tous les enfants scolarisés dans notre commune.

Un nouveau garagiste dans notre commune

Comme nous l'avions indiqué dans Château Garnier infos en juin 2012, notre garagiste, M. LUCQUIAUD Régis a fait valoir ses droits à la retraite.

Le 25 mai 2012, à la salle des fêtes de notre village, M et Mme LUCQUIAUD ont offert un pot d'au revoir et de remerciements à la clientèle, à la famille et aux amis. Un moment bien sympathique que tous les invités ont apprécié !

Au cours de cette réception, Régis a retracé sa carrière professionnelle débutée en 1967, comme apprenti chez M VARENNE, ensuite ouvrier chez M TRIBERT Maurice à St Martin l'Ars, puis M. ARLOT Hervé et son successeur M RICHARD à Châ-

teau-Garnier. En 1983, il s'installe garagiste dans le garage de M GAVALET rue du Moulin et ce jusqu'au 25 mai 2012.



de mécanicien. Très estimé dans notre village pour ses compétences et son dévouement, il a su retenir une clientèle fidèle.

M AUDOUX remercie Régis pour cette longue carrière au service des habitants de Château-Garnier d'avoir

Durant sa carrière professionnelle il a formé 14 apprentis au métier

de mécanicien. Très estimé dans notre village pour ses compétences et son dévouement, il a su retenir une clientèle fidèle.

su sauvegarder son commerce, ce qui est très rare aujourd'hui dans nos campagnes, presque tous ferment les uns après les autres.

M AUDOUX a également souhaité à M BIGOT Jean Marc, notre nouveau garagiste, la bienvenue et beaucoup de réussite parmi nous. M BIGOT depuis le 25 mai est à notre disposition pour réparations, entretien des véhicules, motoculture, vente d'occasion et neuf, de toutes marques. Il assurera la continuité de la vente du gaz.

Ouvert du lundi au vendredi de 8h à 12h et de 14h à 18h, le samedi de 8h à 12h.

Nous lui souhaitons la bienvenue et réussite.

De nouveaux repreneurs pour l'Hôtel-Restaurant

Souhaitant donner une nouvelle orientation à leur vie professionnelle, M. et Mme Janin viennent de céder leur fonds à M. FRANCOIS Vincent et Mme GRUSON Delphine.

Nous sommes très heureux de les accueillir dans notre commune et leur souhaitons une totale réussite dans leur projet.

Comme on n'est jamais mieux servi que par soi-même, nous leur laissons le soin de se présenter.

Nous sommes une famille avec quatre enfants :

- * 3 garçons de 12 ans - 9 ans et 4 ans et demi (Dragan, Irwin, Aiden).
- * une fille de 10 ans (Cassandre).
- * Vincent FRANCOIS - 35 ans originaire de Chalons-en- Champagne (51)
- * Delphine GRUSON - 35 ans originaire du Pas de Calais (62).

- Vincent a une double casquette :
 - C.A.P de Cuisinier
 - C.A.P de Pâtissier

Il a par ailleurs travaillé dans de nombreux établissements réputés :

- * Second de Cuisine « La Côte des Havres » (50) -
- * Cuisinier au Centre de Formation « Stade Malherbe » (14)
- * Pâtissier et Cuisinier pour traiteur haut de gamme « LOISON » Ouis-treham (14)
- * Pâtissier et Commis de cuisine dans le Restaurant Gastronomique « La Ferme de la Rançonnière »
- * Chef de Partie en Pâtisserie dans le Restaurant Gastronomique « Le Clos Normand » (14)
- * Chef de Partie en Pâtisserie au Cercle de Garnison Chalons en Champagne(51) - Château de Lunéville (54)
- * Extra en cuisine pour traiteur haute gamme « Le Castel Marie Antoinette » (51).

● Delphine a pour formation un BTS de Secrétariat de Direction. Après avoir exercé à La Poste pendant plusieurs années en tant que Guichetière – Assistante commerciale, elle a pris les fonctions de Secrétaire de Direction -option Ressources Humaines de

l'UTI (service immobilier de la Poste). Souhaitant évoluer, elle a pris en charge le poste de Conseiller en Insertion Professionnelle auprès d'un prestataire de Pôle Emploi (Trajectio) puis auprès de Pôle Emploi en tant que conseiller personnel pendant plus de 4 ans.

L'envie d'évolution, un environnement rural, la proximité des écoles ainsi que l'envie de travailler en couple ont fait que nous avons décidé de nous installer sur la Commune de Château Garnier.

Nous sommes persuadés de pouvoir apporter notre touche personnelle tant dans la cuisine que sur l'hébergement, nous serons forcément à l'écoute de notre entourage, de nos clients afin d'apporter un service adaptable au souhait de chacun.

De caractère simple nous ne recherchons pas le rendement, mais plus la qualité de nos prestations.

A bientôt.

Les principaux travaux de voirie

Travaux de réfection de la voirie :

- Route de Petelièvre par l'entreprise SACER : montant des travaux 36993.09 € TTC (une subvention 15569 € provenant de la réserve parlementaire a été accordée par l'intermédiaire de M. DELANNOY Anguerrand).
- Route de Chapelle Bâton par la CDC du Pays Gencéen : réfection de la route, reprofilage et bicouche 8966.48 € TTC.

Travaux d'entretien et d'aménagement :

- Balayages des rues : 4 passages par le SEA Sud-Vienne pour un montant d'environ 676 € TTC
- Marquage au sol : marquage parking et sens giratoire autour de la Salle des Fêtes par l'entreprise 3D : 1339.17 € TTC

Travaux de création et réfection de fossés par la société STPR :

- Fossés au village de Chez Bois
- Fossés et bordures au village de Lallier
- Fossés route d'Envaux
- Fossés route de La Chapelle Bâton.

Pose des bordures carrefour de la route d'Usson.

La signalisation dans le bourg

Afin de permettre aux fournisseurs et visiteurs de notre commune de mieux se repérer, de nombreux panneaux indiquant la direction des villages, des équipements communaux et des entreprises et services ont été posés.

Pour la sécurité des véhicules et des piétons un sens de circulation a été établi autour de la salle des fêtes, des passages piétons ont été matérialisés. Pour faciliter la circulation et protéger l'accès des riverains à leur domi-

cile, les places de stationnement ont été marquées.

La signalisation de l'entrée des villages a été vérifiée par la commission : les panneaux abîmés ou disparus seront bientôt remplacés.

L'ensemble a été réalisé pour un montant de 8937.63 €.



Un nouveau tracteur pour la commune

Depuis plusieurs mois le tracteur utilisé pour les gros travaux de la commune présentait des pannes à répétition. Ces pannes, non seulement grevaient sérieusement le budget affecté à l'entretien du matériel mais perturbaient notamment la réalisation des travaux à effectuer. Elles induisaient également un retard difficilement acceptable dans la programmation.

En conséquence, le Conseil municipal a décidé début 2012 d'acheter un nouveau tracteur. Après étude des



différentes propositions, son choix s'est porté sur du matériel neuf fourni par Vivonne matériel avec reprise de l'ancien.

Ce tracteur « spécial municipalité » (un Valtra N82) muni d'un toit panoramique et de vitesses rampantes est particulièrement adapté au fauchage et l'élagage des bords de routes et des haies mais aussi au curage des fossés.

Il servira également à l'entretien des plantations et espaces verts. Muni

d'un chargeur, il permettra l'approvisionnement de la chaufferie en plaquettes.

Cet achat représente un investissement de 52500 € ttc (reprise de l'ancien tracteur déduite) totalement autofinancé.

Ce nouveau tracteur a été réceptionné le 30 octobre en présence de la commission matériel et de l'ensemble des employés communaux



Les travaux des bâtiments

Logement Rue de la Poste :

Réfection de la toiture et isolation par l'entreprise HEBRAS Travaux Habitat pour un coût total de 8091.35€.

Hôtel – Restaurant Le Castel

Déplacement de l'installation gaz par l'entreprise M.P.S coût 700,35€

Installation d'une pompe à chaleur pour le salle de restaurant, le bar et 2 chambres pour : 9825 €

Salle des Fêtes

Le chauffe-eau de la salle des fêtes a été changé par l'entreprise LEGRU Christian pour un coût de 1496,18€.

Construction 2 garages par nos employés communaux pour les logements de L'Hôtel Restaurant et du Point Santé. A ce jour les dépenses engagées s'élèvent à 3637,01€.

L'ancienne grange « Barrié » est également en cours de rénovation avec l'intervention de l'équipe d'insertion du Pays civraisien (Ravalement, modification des ouvertures) et de l'entre-



prise MOINEAUD pour des travaux de charpente (coût : 945,32 €).

La majeure partie de la surface servira d'entrepôts et 2 locaux seront mis à la disposition du Comité des Fêtes et du Plan d'eau .

L'association de chasse a abandonné l'idée du local de découpe de gibier.

Au cours de l'année, de nombreux travaux d'entretien et réparation ont été effectués par les employés com-

munaux (parquet de l'école maternelle, réaménagement d'une deuxième pièce pour la bibliothèque, etc.)

LE PLATEAU MULTISPORT

C'est un projet financé à 100 % par la Communauté de Communes du pays Gencéen. Chaque Commune (sauf Gençay et Saint Maurice ayant à proximité un gymnase) a été dotée d'un plateau multisport.

Pour Château-Garnier, il est installé



au Plan d'Eau et permet aux Castelgarnierois, enfants des écoles et estivants de pratiquer plusieurs sports

Fin des travaux au Multiservice

Ayant obtenu fin 2011 l'assurance d'obtenir les subventions liés au FISAC ,les travaux de la seconde tranche du Multiservice dépôt de pain ont pu être lancés et ils se sont terminés au cours du 1er trimestre 2012 (Ravalement du bâtiment, toiture, Isolation).

En fin d'année, nous avons également reçu la réponse positive concernant la demande de subvention sur les fonds européens FEADER. Nous avons été efficacement aidés pour le dossier de demande de subvention par Mme Leroy de la Chambre des métiers et nous l'en remercions sincèrement. Compte tenu de cette dernière subvention (16586€),le plan de financement définitif est le suivant

DEPENSES				RECETTES	
Lot	Nature des travaux	Entreprise	Montant HT	Subventions	
Lot n°1	Aménagement extérieur	STPR	4590,16	CRDD PAYS CIVRAISIEN	14463,96
Lot n°2	Maçonnerie, ravalement	EURL Bello Construction	14840,53	FISAC	16600,77
Lot n°3	Charpente, couverture, zinguerie, désamiantage	Entreprise Hebras JM	19586,20	DEPARTEMENT	18752
Lot n°4	Menuiseries extérieures	Moineaud Père et fils	9825,70	FEADER EUROPE	16585,66
Lot n°5	Menuiseries intérieures	Moineaud Père et fils	8442,92	Financement Commune	
Lot n°6	Peintures	Entreprise Arlot	4021,27	Emprunt	23283,71
Lot n°7	Electricité, plomberie, chauffage	MPS	5391,88		
Lot n°8	Équipement magasin	METRO	9999,39		
	Honoraires Maître d'Œuvre	CICB	10730,22		
	Frais divers (branchements eau,compteur,,)		2257,83		
TOTAL HT			89686,10		89686,10

Le point sur les projets en énergie renouvelable

Les Parcs Eoliens

Projet de Parc Eolien Château-Garnier/La Chapelle Bâton



Le 23 août 2011, par le Décret n° 2011-984 paru au Journal Officiel, les éoliennes terrestres ont été inscrites au régime des installations classées pour la Protection de l'Environnement (I.C.P.E.).

Le dossier de Château-Garnier/La Chapelle-Bâton n'ayant pas bénéficié d'un arrêté d'ouverture d'enquête publique avant la parution de ce décret, s'est trouvé assujéti à cette nouvelle réglementation.

Pour y répondre Enertrag a déposé en Préfecture le 15 décembre 2011 un Dossier de Demande d'Autorisation d'Exploiter (D.D.A.E.) pour ce projet.

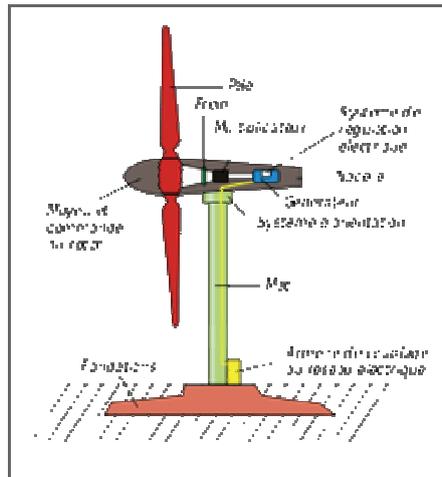
Cette réglementation étant nouvelle, Enertrag a reçu une demande de complément au dossier DDAE en Mars 2012 à laquelle il a répondu en Août 2012. L'avis de recevabilité du dossier a été reçu le 2 octobre dernier. Une enquête publique sera lancée dans le courant du mois de décembre 2012 ou de Janvier 2013. Elle durera 1 mois. Le commissaire enquêteur aura 1 mois pour synthétiser les différentes remarques des citoyens et ENERTRAG aura 1 mois pour y répondre puis le commissaire aura 2 mois pour réaliser le rapport de l'enquête avant de l'adresser au préfet qui aura 2 mois pour prendre son arrêté. En conséquence, nous devrions avoir

l'accord ou le refus du permis de construire à la fin du mois de Juillet 2013.

En cas de réponse positive et si aucun recours n'est porté sur l'arrêté préfectoral, les travaux qui durent 6 mois pourront commencer en juillet 2014 et se terminer à la fin de cette même année.

Pour mémoire ce projet a été initié par Enertrag en 2007.

Comme vous pouvez le constater, en France ce type de projet, comme beaucoup d'autres, avance très lentement (et même pas sûrement) alors que d'autres pays font preuve de beaucoup plus de dynamisme !



Nouveau projet de Parc Eolien Château-Garnier nord.

Suite à l'adoption du Schéma Eolien Régional, les ZDE pourraient ne plus être nécessaires pour implanter des éoliennes.

En conséquence, compte-tenu du potentiel éolien détecté au nord de Château-Garnier, la société WPD va reprendre ses études afin de connaître la faisabilité d'un parc éolien au nord de notre commune.

Il convient de rester très prudent concernant le devenir de ce projet car non seulement la route avant

d'obtenir un permis de construire est très longue et semées d'embûches (voir le projet Enertrag qui a été initié en 2007) mais également le Schéma Régional Eolien peut être invalidé suite à des recours d'associations.

Les Projets Photovoltaïques.

Projet de Parc Solaire à Château Garnier

La production d'électricité est à nouveau un enjeu pour la France. La France avait jusque là une indépendance énergétique grâce à l'énergie nucléaire. Les gouvernements successifs se sont engagés vers une transition énergétique. Un grand débat national doit débiter pour que les énergies renouvelables soient une voie d'avenir.

Le monde rural peut être le grenier à « Watts » de ce siècle en respectant les activités naturelles du territoire : mixité avec les activités d'élevage et intégration paysagère des installations pour minimiser leurs impacts éventuels.

La commune a engagé depuis longtemps une réflexion autour des zones de développement éolien. Le potentiel solaire est également à valoriser. Le projet de parc solaire sur la commune s'intègre dans un programme commun avec Sorégies et la Région Poitou Charentes appelé « Electricité Solaire des Territoires ». L'étude de faisabilité menée par Solairedirect porte sur les brandes communales, sur la base de 15ha en mixité avec un éleveur local. Les parcelles sont bien orientées et limitées à de la prairie ovine. Le projet est connecté avec



Le point sur les projets en énergie renouvelable

ceux de Saint-Secondin et de Brion. Le parc solaire produira 9 Mwc, soit la valeur de la consommation de 9 000 habitants par an (hors chauffage). Cette électricité sera produite sur la base d'un tarif compétitif, autour de 0.08 €/kW, dans le cadre d'une mise en service en juillet 2014.

Ce projet est également une source de ressources financières nouvelles pour la commune de l'ordre de 25 000€/an et la Communauté de Communes de l'ordre de 15 000€/an. Les projets d'énergies renouvelables sont ainsi

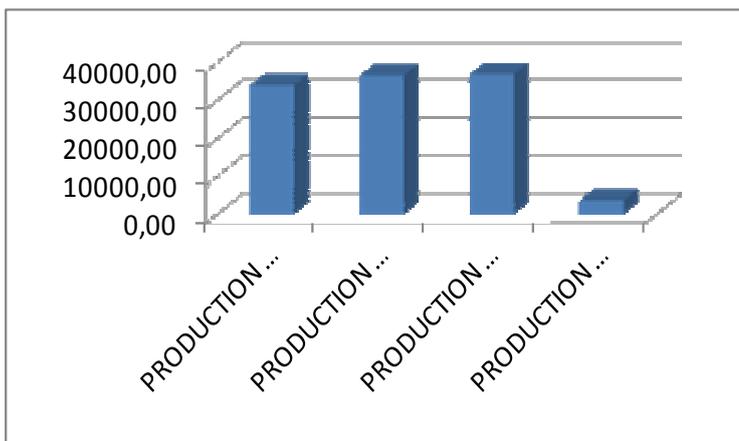
des activités économiques moteur pour une commune rurale comme Château Garnier.

En ce qui concerne la production d'énergie renouvelable, notre Commune, sous l'impulsion de son Conseil municipal, peut s'honorer d'être parmi les communes pilotes grâce notamment à sa chaufferie aux plaquettes de bois, son installation de production d'eau chaude solaire pour le logement du Point Santé et sa Centrale de production d'énergie photovoltaïque.

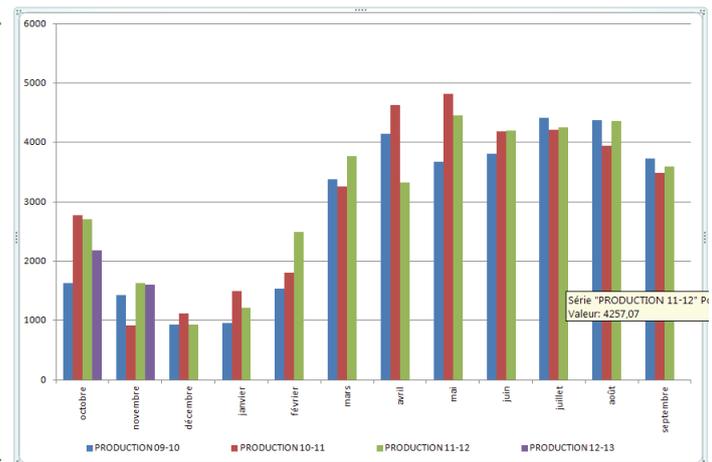
La Centrale Photovoltaïque de Château-Garnier.

Mise en service le 6 octobre 2009, la centrale photovoltaïque entame donc sa 4ème année de production. Sa production annuelle reste au-dessus des prévisions avec 36939 Kw produits du 1^{er} octobre 2011 au 30/09 2012 et ceci sans incident.

Production annuelle en kW



Production mensuelle en kW



Le fleurissement

On peut noter cette année un bon fleurissement sur notre commune. Merci à nos employés. L'installation de l'arrosage automatique sur la place du monument aux morts a permis un bon résultat malgré la sécheresse avec une économie d'eau non négligeable. Les jardinières des ponts étaient très bien garnies et égayaient les entrées du Bourg. Le coût s'élève à 3059,72€. Une aide au fleurissement de 1500€ nous est attribuée par la Communauté de Communes.



Réunions du Conseil Municipal

Réunion du 27 janvier

AUTORISATION AU MAIRE POUR REPRESENTER LA COMMUNE DANS LES RECOURS A ENGAGER à l'encontre de la décision ayant adopté le schéma départemental de coopération intercommunale de la Vienne, syndicats d'eau et assainissement ainsi que le syndicat de rivières: le Maire représentera la Commune dans les procédures non contentieuses et contentieuses ayant pour objet de contester l'arrêté en date du 21 décembre 2011 par lequel le Préfet a adopté le schéma Départemental de Coopération Intercommunale applicable au département de la Vienne. Maître Jessy RENNÉ, avocate au barreau de Poitiers, est mandatée pour entreprendre toutes les démarches utiles à la défense de nos intérêts.

EMPLOI D'UN AGENT EN CONTRAT CAE : une personne sera recrutée pour 6 mois dans le cadre d'un contrat CAE (29h/semaine) qui pourra être renouvelé dans la limite de 18 mois.

INSTALLATION D'UNE CLIMATISATION REVERSIBLE A L'HOTEL RESTAURANT : le coût s'élève à 8214,82€ HT.

REMBOURSEMENT D'UN DEPOT DE GARANTIE : un montant de 774,22€.

SUBVENTIONS COMMUNALES 2012: Aide alimentaire du canton de Gençay 100€, la Chorale « Le Routin d'Aigail » 150€, Fonds Solidarité Logement 100€, ADMR de Gençay 300€, APEF de Gençay 100€, Prévention Routière 100€, Association pour la Promotion de la Lecture 100€, Chambre des Métiers de la Vienne 100€, Association « Boule de Neige » 50€, Comité Gestion de la Cantine Scolaire 3000€ (1500€ en mars et 1500€ en juillet).

ASSOCIATION ACT'START: les élus du Syndicat Mixte du Pays Civraisien transfèrent le chantier d'insertion en une association. Quelques prestations pourraient être réalisées par celle-ci (coût de l'heure estimé à 7,20€). Possibilité de faire dégager le chemin de Chez Savoie à l'Épine et récupérer le bois pour la chaufferie collective. Le Conseil estime que 2000€ pourraient être engagés pour cette action.

PLAN DEPARTEMENTAL DES ITINERAIRES DE PROMENADE ET RANDONNEE : 1) accepte l'inscription au plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée des chemins. 2) S'engage à ne pas aliéner totalité ou partie des itinéraires concernés. 3) s'engage également à proposer un itinéraire de substitution en cas de modification

suite à des opérations foncières ou de remembrement. 4) s'engage à conserver leur caractère public et ouvert aux sentiers concernés. 5) en cas de passage inévitable sur une propriété privée, il sera passé une convention entre la Mairie ou l'établissement public intercommunal et le propriétaire.

TOUR DE TABLE :

Bibliothèque: animée par 5 bénévoles (MMES VETAULT, BONNIN, MONFRONT, BARREAU et STEPHENS), note une forte progression des lecteurs. En 2009 : 42 livres ont été achetés, en 2010 : 61 livres et en 2011 : 56 livres et diverses fournitures. La bibliothèque fonctionne bien avec l'école. Les bénévoles souhaitent un ordinateur pour la gestion.

Projet de remplacement du tracteur « Celtis » : le tracteur n'étant pas adapté, la commission va étudier les propositions.

Commissions Municipales : le Conseil décide d'intégrer M Gérard HEBRAS à la commission des finances et M Richard TROMAS à la commission voirie.

Le Conseil propose d'étudier les possibilités d'une nouvelle mairie.

Tarifs chaufferie : les tarifs de 2011 sont reconduits en 2012.

Réunion du 9 mars

REMBOURSEMENT DES CHARGES DE CHAUFFAGE PAR LES LOCATAIRES : le prix du KW passe de 0,099€ à 0,10€ à compter du 1er juin 2012.

REMBOURSEMENT PAR LE

SECTEUR PASTORAL POUR LE CHAUFFAGE DE L'EGLISE : le prix du KW passe de 0,060€ à 0,061€ à compter du 1er juin 2012.

TRAVAUX DE VOIRIE 2012 : la

liste des travaux est dressée par la commission, ils seront chiffrés et la plupart seront effectués à l'aide du matériel acquis par la Communauté de Communes.

PROJET D'ACHAT D'UN

Réunions du Conseil Municipal

TRACTEUR : le Maire présente les devis établis à ce jour, et le Conseil Municipal charge la « Commission Matériel » d'étudier ces propositions et les devis.

CHOIX DE L'ARCHITECTE POUR LA CONSTRUCTION DE GARAGES : le projet de construction de 2 garages (1 pour le logement au dessus du Point Santé et l'autre pour le logement du Castel). Les plans et la demande de permis de construire sera établi par M Jean-Paul CORNU, architecte à Poitiers, pour un montant de 1853,80€ TTC.

TRAVAUX AU MULTISERVICE ET AU LOGEMENT RUE DE L'ANCIENNE POSTE : Les montants des marchés s'établissent ainsi :

Lot 1 (VRD) : Ent. STPR : 4392,50€ HT.

Lot 2 (gros œuvre—ravalement) : Ent BELLO CONSTRUCTION : 13815€ HT.

Lot 3 (charpente couverture—zinguerie) : Ent HEBRAS TRAVAUX HABITAT : 18480,81€ HT

Lot 4 (menuiserie ext) ent Moineaud père et Fils : 9766,21€ HT.

Lot 5 (menuiserie int, cloisons, isolation) : Ent MOINEAUD Père et Fils : 8314,18€ HT.

En ce qui concerne les travaux au logement de la rue de l'Ancienne Poste (lot 3 charpente - couverture - zinguerie) option Ent HEBRAS TRAVAUX HABITAT : 5201€ HT.

Le Conseil donne son accord pour ces travaux.



Réunion du 5 avril

VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2012 : les taux de référence de 2011 sont reconduits, soit : taxe d'habitation : 15,47%, taxe foncière (bâti) : 12,37%, taxe foncière (non bâti) : 25,30%, CFE : 16,16%. L'application de ces taux assure un produit de 131920€

CONTRAT DE MAINTENANCE POUR LA CHAUFFERIE COLLECTIVE : une proposition de la société HERVE THERMIQUE pour la maintenance des équipements de la chaufferie (3 visites par an à la chaufferie centrale bois et fioul dont 1 visite de gros entretien ramonage chaudière et des cheminées inclus, et 2 visites annuelles aux sous-stations dont 1 d'entretien de l'ensemble de l'équipement). le coût annuel du projet de contrat est de 4100€ HT (redevance forfaitaire). La main d'œuvre des prestations non comprises dans la redevance forfaitaire sera facturée au taux horaire (actualisé chaque année) (technicien de maintenance 62€ HT, camion atelier 56€

HT). Ces taux seront majorés de 100% pour interventions de nuit et les dimanches et jours fériés, et de 50% pour les interventions le samedi. Le Conseil Municipal après avoir délibéré accepte ces conditions et autorise le maire à signer le contrat.

LOCATION DU LOGEMENT SIS 2 RUE DU MARCHÉ COUVERT : après délibération sera loué à Mme NEVEUX Nathalie à compter du 4 juin 2012 moyennant un loyer net mensuel de 409,08€ révisable tous les ans au 1er juillet. Le dépôt de garantie sera fixé à un mois de loyer.

RACHAT DE L'ANCIENNE CONCESSION BARILLET : M. BARILLET souhaite revendre à la commune la concession (plan 651b), emplacement nu (sans sépulture) qu'il a acheté le 5 septembre 2006 pour 50 ans. Le prix d'achat était de 60€ dont 20€ attribués au CCAS. Selon la loi, le remboursement se fait au prorata de la période restant à courir mais uniquement sur la part commune soit 40€ (les 20€ payés au départ restent

au CCAS). Somme à rembourser 35,53€ (40€ / 600 mois soit 50 ans * 533 mois période restant à courir).

POSE DE BORDURES ET CANNIVEAUX LE LONG DU CD 25 : un devis par la Sté STPR pour les travaux comprenant la réalisation d'une purge et l'évacuation des eaux pluviales coût 13198,50€ HT. Une subvention du Conseil Général pour la pose de 123 mètres de bordures le long du CD25.

FEU D'ARTIFICE DU 14 JUILLET : acheté à Pyro Concept : coût 2580 € TTC (avec technicien en charge du tir).

TOUR DE TABLE :

Frelons asiatiques : étudier la possibilité de pièges.

Programme de voirie 2012 : voir la possibilité de rattacher les travaux de la route dite de « Pete Lièvre » à l'ancien programme.

Réunions du Conseil Municipal

Réunion du 27 avril

LIGNE DE TRESORERIE : la ligne de crédits de trésorerie d'un montant de 100000 € est reconduite avec le Crédit Agricole pour une durée d'un an.

DEMANDE DE FINANCEMENT EUROPEEN (FEADER) pour le déplacement de la boulangerie, épicerie, multiservice : le coût prévisionnel de 86080€ HT. Les subventions attribuées sont les suivantes : FISAC : 17016€, CRDD : 15000€, Conseil Général : 18752€, FEADER 18096€ et Autofinancement : 17216€.

MODIFICATION DES COMPETENCES DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS GENCEEEN : L'article 1er (groupe de compétences obligatoires, aménagement de l'espace) est modifié comme suit : « schéma directeur: charte intercommunale de développement et d'aménagement, développement des énergies renouvelables y compris la création, l'é-

tude et la réalisation de zones de développement de l'éolien.

SUPPRESSION DE LA REGIE DE RECETTE CAISSE DES ECOLES : le budget « caisse des écoles » a été supprimé fin 2009.

CHANGEMENT DES OUVERTURES ET ISOLATION DES MURS A LA SALLE SEMAILLES AU VENT ET A LA CANTINE : des devis estimatifs établis par la SARL MOINEAUD pour la salle « Semailles au Vent » s'élèvent à 4986,24 € HT et 4096,66€ HT pour la cantine, soit un total de 9082,90€ HT. Après délibération décide de programmer les travaux pour l'été 2012, de solliciter une subvention du département égale à 25% du montant HT.

CREATION D' UN NOUVEAU POSTE .CAE-CUI : une personne sera recrutée en CAE-CUI à compter du 1er juin à raison de 24h/semaine et

affectée avec les employés communaux.

MODIFICATION DE LA DELIBERATION EN DATE DU 27 FEVRIER 2009 FIXANT LES TAUX DE L'I.A.T POUR LE PERSONNEL : les 2 adjoints techniques de 2ème classe à temps complet, le taux de P.I.A.T était fixé à 3,12, proposition de relever ce taux pour M THOMAS. Le taux de P.I.A.T pour celui-ci passe de 3,12 à 3,41.

TOUR DE TABLE :

La mairie va se renseigner pour la location d'une nacelle pour l'entretien de l'éclairage du stade.

Problème d'évacuation des eaux au village de Chez Bois : il semble que le diamètre du tuyau soit trop petit et partiellement bouché.

Réunion du 8 juin

TRAVAUX AU BATIMENT CADASTRE SECTION BO N° 461 : une proposition du Chantier d'insertion « Chemins, Paysages et Patrimoine » du Pays Civrasiens pour la réfection du bâtiment cadastré section BO n°461 (rasis et enduit sur pignon latéral). Après avoir délibéré décide de leur confier les travaux suivants : démontage du rebord de toiture pour parfaire les rasis coût 3000€ et enduit du pignon latéral coût 1250€. Les repas des intervenants seront payés par la commune.

PRE ETUDE DE FAISABILITE POUR DIVERS PROJETS COMMUNAUX : Celle-ci est demandée à la SARL C.I.C.B pour un montant de 2870€ TTC.

CONVENTION D'ADHESION AU SYNDICAT MIXTE VIENNE SERVICE : l'adhésion au Syndicat mixte comprend l'accompagnement juridique, le groupement des commandes, l'aide à la décision, le suivi du parc matériel et logiciel La Communauté de Communes du Pays Gencéen prend entièrement à sa charge la gestion du parc informatique de l'école (le matériel et logiciel y compris la classe numérique et câblage réseaux), a pris à sa charge 1 poste sur 3 au secrétariat de mairie. Le Conseil à l'unanimité décide d'adhérer au Syndicat Mixte Vienne Services.

CONSTITUTION D'UN GROUPEMENT DE COMMANDES

POUR L'ACQUISITION DE PRODUITS INFORMATIQUES ENTRE LA COMMUNE ET VIENNE SERVICES : un projet de convention est en cours.

DEMANDE DE PROLONGATION DU BAIL POUR L'HOTEL RESTAURANT et le LOGEMENT OCCUPES PAR M. JANIN : jusqu'à la vente éventuelle du fonds . Le Conseil Municipal est favorable à une prolongation des baux pour un ou deux mois maximum. **MODIFICATION DE LA REGIE D'AVANCE** : le montant de l'avance pour cette régie est actuellement de 152,45€ à 500 €. Elle permet le règlement des petites dépenses payées par carte bancaire sur place ou à distance.

Réunions du Conseil Municipal

Le régisseur versera auprès de la trésorerie de Gençay la totalité des pièces justificatives à chaque fin de mois.

DEFENSE INCENDIE A LA PETOLEE ET CHEZ SAVOIE : suite au dépôt de 2 permis de construire par la SARL SEINE (l'un à « La Pétolée » et l'autre « Chez Savoie »), il y a lieu de prévoir une défense à incendie. Le Conseil Municipal propose que la SARL SEINE crée des mares suffisamment grandes, la commune prenant en charge les tuyauteries pour

le puisage.

SENS UNIQUE RUE DU MARCHÉ COUVERT : les avantages et les inconvénients de la mise en sens unique de la rue du Marché Couvert vont être étudiés.

TOUR DE TABLE :

Voir la possibilité de détruire le nid de frelons aux « Minières », lorsque la nacelle sera utilisée au stade.

Évacuation des eaux pluviales au « Bois de Laleu », les travaux seront exécutés par la SARL STRP pour un

montant de 4500€.



Réunion du 6 juillet

CREATION D'UN POSTE D'AGENT D'ENTRETIEN : à raison de 32h/semaine en remplacement du poste actuel d'adjoint des services techniques de 26h/semaine, à compter du 1er septembre 2012.

POSTE EN CONTRAT CAE : les contrats CAE-CUI de Mme MERIGOT et M BILLAUD se terminent en août, un nouveau CAE-CUI à raison de 24h/semaine à compter du 1er septembre 2012 est créé.

APPROBATION DU RAPPORT ANNUEL DU SYNDICAT D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT DU SUD VIENNE : le rapport est approuvé à l'unanimité.

APPROBATION DU RAPPORT D'ACTIVITE DU SYNDICAT D'ELECTRICITE : le rapport est approuvé à l'unanimité.

ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT A L'UNION SPORTIVE CASTELGARNIEROISE :

Une subvention de 2400€ pour l'année 2012 sera attribuée.

PROJET DE CENTRALE PHOTOVOLTAIQUE AU SOL AU LIEU DIT « CHEZ VERGEAU »

La Compagnie du Vent, société spécialisée dans l'énergie éolienne et photovoltaïque, se propose de développer un projet privé de centrale photovoltaïque au sol située sur la commune. Le Conseil après délibération donne un avis favorable à la poursuite des études de faisabilité.

LOCATION DU LOGEMENT SIS 17 RUE DE L'ANCIENNE

POSTE : le logement sera vacant à compter du 15 juillet et sera loué dès qu'une demande sera effectuée, le loyer sera fixé à 470€ et un dépôt de garantie égal à un mois de loyer sera exigé.

TOUR DE TABLE :

Les fils ont été coupés dans les poteaux d'éclairage du minigolf. Une remise en état va être demandée à l'entreprise MPS.

Voirie dégradée : mettre un peu d'enrobé au niveau du virage dans le village de l'Epine et boucher les nids de poules route de St Martin.



Réunions du Conseil Municipal

Réunion du 26 septembre

MISE EN ŒUVRE DU SDI AVIS SUR LE PROJET DE PERIMÈTRE DE L'ÉTABLISSEMENT PUBLIC DE COOPÉRATION INTERCOMMUNALE appelé par voie de fusion à constituer un syndicat à vocation départementale pour l'eau et l'assainissement sur la base du SIVEER :

Le schéma départemental de coopération intercommunal de la Vienne a été arrêté le 21 décembre 2011. Ce dernier prévoit la constitution d'un syndicat à vocation départementale pour l'eau et l'assainissement par voie de fusion des collectivités exerçant actuellement les compétences eau et assainissement avec le SIVEER. Afin de pouvoir mettre en œuvre ce schéma il est nécessaire d'arrêter le projet de périmètre du futur établissement public de coopération intercommunale. Le syndicat d'eau et d'assainissement du Sud Vienne créé par arrêté préfectoral en date du 21 décembre 2010 est issu de la fusion du SIAEA de Civray, du SIAEP de Charroux et du SMEPEP. Le fonctionnement en régie directe donne entière satisfaction tant aux élus qu'aux abonnés des services d'eau, du SPANC et de l'assainissement collectif. Le syndicat susnommé ainsi que notre commune ont déjà manifesté leur opposition au projet de périmètre de SDCI. Une contestation judiciaire a été engagée en 2011 auprès du tribunal administratif de Poitiers. Le Conseil Municipal donne un avis défavorable au projet de périmètre su SDCI.

SDCI Projet de modification du périmètre du syndicat Intercommunal d'électricité et d'Equipe-

ment de la Vienne (SIEEDV) : le Maire donne lecture de l'arrêté préfectoral n°2012-D2/B1-0013 portant le projet de modification du SIEEDV. Le Conseil Municipal émet un avis favorable à ce projet de modification du périmètre du SIEEDV.

SDCI dissolution du syndicat de la perception : le Maire donne lecture de l'arrêté préfectoral n° 2012-D2/B1-0.24 portant intention de dissoudre le syndicat de communes pour la construction et la gestion de la perception de Gençay. Le Conseil Municipal émet un avis favorable à ce projet de dissolution du syndicat de la perception.

SDCI projet de dissolution du syndicat intercommunal pour le service d'incendie et de secours du secteur de Gençay (SISIS) : le Maire donne lecture de l'arrêté préfectoral n° 2012-D2/B1-025 en date du 9 juillet 2012 portant intention de dissoudre le syndicat intercommunal pour le service d'incendie et de secours de secteur de Gençay (SISIS). Le Conseil Municipal est favorable à ce projet de dissolution du SISIS.

AVIS SUR LE SCHEMA DEPARTEMENTAL DE COOPERATION INTERCOMMUNAL DE LA VIENNE CONCERNANT LA FUSION DU SYNDICAT MIXTE DU CLAIN SUD : le Maire donne lecture du courrier du Préfet demandant l'avis du Conseil Municipal sur le schéma départemental de Coopération Intercommunal concernant la fusion du Syndicat Mixte du Clain Sud. Le Conseil Municipal a pris connaissance de l'arrêté préfectoral et émet à l'unanimité des

membres présents un avis défavorable au projet de fusion de ce Syndicat.

VOIRIE : une subvention de 3950€ pour les travaux à la route d'Usson étant attribuée, les travaux vont pouvoir commencer. Concernant les travaux effectués sur la route de Petelièvre par la SACER, il faudrait revoir le reprofilage. Une voie communale à Maisonneau, derrière chez M PORTRON sera créée en 2013.

TOUR DE TABLE :

Le Conseil émet un avis défavorable au versement d'une subvention à EMAÛS.

Une exposition sur le thème du loup aura lieu à la bibliothèque entre le 23 et le 30 octobre ainsi qu'un spectacle à la salle des fêtes le 27 octobre à 18h.

Une borne pour la récupération des textiles a été posée à la déchetterie.

Les chemins de la « Messe » et celui des « Gobis » sont détériorés.



Réunions du Conseil Municipal

Réunion du 19 octobre

APPROBATION DE LA CREA- TION D'UNE ZONE DE DEVE- LOPPEMENT DE L'EOLIEN :

Le Conseil Municipal approuve l'ensemble des résultats de l'étude menée sur le territoire de la Communauté de Communes et émet un avis favorable à la création de zones de développement de l'éolien sur le territoire communautaire.

CANTINE SCOLAIRE : le bureau du Comité de Gestion de la Cantine va démissionner et souhaite que la gestion de la cantine soit assurée par la commune au 1^{er} janvier 2013. La commune reprendrait l'actif et le passif de l'association, et des manifestations, au profit de la commune pourraient être organisées par certains parents. Le Conseil est d'accord sur le principe et demande au Maire de se renseigner sur les modalités de gestion de ce service.

TRAVAUX A PREVOIR A L'HO-

TEL RESTAURANT : Des devis sont demandés pour la peinture des façades, terminer l'installation du chauffage par la pompe à chaleur, le remplacement des douches des chambres et de la porte du restaurant, le traitement de la charpente.

Les portes de la partie hôtel seront remplacées par des portes coupe-feux ½ heure. Le plancher du multiservices au-dessus de la cave a été réparé.

Pour ces travaux, une aide de la Communauté de Communes sera demandée.

DEMANDE POUR VENTE DE PAIN SUR LA PLACE :

M. LOUVET Jonathan souhaiterait vendre du pain sur la place les jours de fermeture du multiservice. Compte tenu de la prochaine reprise de l'hôtel restaurant, qui assurerait le dépôt de pain le mardi, le Conseil ne peut pas autoriser pour le moment, la vente de pain par un commerçant ambulant.

TOUR DE TABLE :

Chaufferie : le problème concernant la chaudière bois est résolu. Un contrat de maintenance supplémentaire avec la Sté VIESSMANN risque d'être nécessaire.

Foyer des Jeunes : Le Président M. Pascal FERRON étant démissionnaire, il est remplacé par M. Antoine LELONG.

Chemins ruraux : prévoir de l'élagage sur Boisneau et le Chemin dit de la Messe. Certains agriculteurs sont prêts à participer.

Enfouissement des réseaux et accessibilité : faute de budget, les travaux d'enfouissement des réseaux ne pourront se faire avant 2014-2015, retardant les travaux d'accessibilité devant l'hôtel restaurant et le point santé.

Réunion du 30 novembre

LOCATION DE L'HOTEL BAR RESTAURANT ET PRET DE LA LICENCE 4

M. JANIN, actuellement locataire de l'hôtel bar restaurant doit vendre son fonds de commerce courant décembre 2012 à M. FRANCOIS Vincent et Mme GRUSON Delphine qui vont créer la SARL LE CASTEL pour exploiter le commerce. M. JANIN règlera le loyer jusqu'à la date de la signature de l'acte et un bail sera établi pour la SARL LE CASTEL représentée par M. FRANCOIS Vincent et Mme GRUSON Delphine avec effet au jour de la signature de l'acte de cession du fonds de commerce. Concernant la licence 4, elle sera prêtée à titre gracieux comme précédemment. Afin de favoriser leur début d'activité, le loyer ne sera dû qu'à compter du 1^{er} avril 2013

LOCATION DU LOGEMENT Sis au 5 place de l'Ancien Hôtel des Voyageurs

Le logement précédemment occupé par M. et Mme JANIN sera loué à compter du 15 décembre 2012 à M. FRANCOIS et Mme GRUSON à compter du 15 décembre 2012 moyennant un loyer de 360€ par mois. Un dépôt de garantie égal à 1 mois de loyer sera demandé

REPRISE DE LA GESTION DE LA CANTINE SCOLAIRE

le Comité de Gestion de la Cantine scolaire étant dissout au 31 décembre 2012, la commune en reprend la gestion au 1^{er} janvier 2013. Elle récupérera le reliquat de l'association (trésorerie et créances), et reprendra le personnel. Le prix du repas est fixé à 2.80€ à compter du 1^{er} janvier 2013.

TERRES COMMUNALES ARRET DE L'EXPLOITATION PAR LA SARL LA FERME DE L'EPINE

M. INGRAND, représentant la SARL LA FERME DE L'EPINE doit quitter la commune prochainement et ne souhaite plus exploiter les lots de terres communales N°63 et 64. Ces lots ne seront pas reloués, vu le projet de parc photovoltaïque.

NON VALEUR

Admission en non valeur de la somme de 1018.96€. Cette somme n'ayant pu être recouvrée par la trésorerie représente des loyers dus au titre de 2010.

RENOVATION DE LA SALLE DES FETES

Un projet est à l'étude pour l'isolation extérieure et le changement des ouvertures.

La Communauté de Communes du Pays Gencéen

Zone de Développement Eolien

En début d'année 2011, le Syndicat Mixte du Pays Civraisien a déposé, auprès des services de l'Etat, et au nom des quatre Communautés de Communes (Charroux, Civray, Couhé, Gençay), le dossier de Zone de Développement Eolien.

Deux zones concernent notre Communauté de Communes :

- 1 zone sur Champagné St-Hilaire,
- 1 zone sur les communes de Brion, Magné, La Ferrière-Airoux, St-Secondin et Château-Garnier.

Après consultation des services de l'Etat, des communes et EPCI rivaux, avis de la CODENA (Commission Départementale de la Nature) et du CODERST (Conseil De l'Environnement et des Risques Sanitaires et Technologiques), les deux périmètres de ZDE proposés sur le territoire de la Communauté de Communes du Pays Gencéen n'ont pas été retenus.

Conscients des opportunités du territoire de la Communauté de Communes, les élus ont souhaité déposer un nouveau dossier de ZDE après avoir intégré les remarques formulées au cours de l'instruction par les services de l'Etat.

Ce dossier est en cours de finalisation, après une réunion publique, qui s'est déroulée le 10 septembre 2012 à Brion. Ce nouveau dossier comprendra trois poches :

- Poche A : Champagné St-Hilaire (puissance maximale 15 MW),
- Poche B1 : Brion, La Ferrière-Airoux, Magné (puissance maximale 15 MW),

- Poche B2 : La Ferrière-Airoux, St-Secondin (puissance maximale 36 MW),

Boulangeries de Saint-Maurice la Clouère et Sommières du Clain

St-Maurice la Clouère

Une réflexion est en cours pour l'installation d'une boulangerie dans un local neuf à la place des anciens ateliers municipaux. Après plusieurs réunions avec l'architecte, le dossier est actuellement à l'arrêt, le futur candidat ayant décidé d'abandonner. La Commune, en collaboration avec la Chambre des métiers recherche une personne qui pourrait être intéressée par le projet.

Sommières du Clain

La Communauté de Communes du Pays Gencéen va acquérir le bâtiment pour y réaliser des travaux de remise aux normes d'accessibilité et électrique.

Acquisition de matériel pour l'entretien des espaces publics

En complément du fonds de concours, versé chaque année aux communes pour l'entretien de la voirie communale, les élus de la Communauté de Communes ont décidé l'acquisition de matériel de voirie.

Ce matériel géré par la Communauté de Communes, sera mis à disposition des communes (moyennant le remboursement des heures personnel et heures matériel). Cependant celles-ci garderont leur autonomie sur la nature et le calendrier des différents travaux à exécuter sur leur territoire.

En début d'année 2012, l'ensemble du matériel a été livré. Il comprenait un porteur équipé d'un répandeur gravillonneur synchronisé, un système de mise en œuvre d'enrobé avec une

remorque agraire, un cylindre compacteur avec sa remorque, une balayeuse et une traceuse pour un montant d'environ 300 000 € HT.

Selon leurs choix et leurs besoins, l'ensemble des communes a pu utiliser le matériel mis à disposition. Les différents travaux de réparation ou de gravillonnage ont été réalisés en collaboration avec les employés des services techniques de chaque commune.

Pour l'année 2012, 460 tonnes d'enrobé à froid ont été mises en œuvre pour les réparations des routes communales. Pour le gravillonnage, 85 tonnes d'émulsion et 800 tonnes de gravillons ont été utilisées.

Plateaux Multisport

Après la mise en place des équipements sur les communes de Brion, La Ferrière-Airoux, St-Secondin en 2011, les travaux se sont poursuivis en 2012 sur les communes de Sommières du Clain, Magné, Champagné St-Hilaire et Château-Garnier.

Bilan de l'opération :

- Travaux + avenants (mise en place de clôtures pare-ballons sur certains sites) : 339 000 € HT
- Subventions (Europe, Etat et Région) : 252 000 €
- Autofinancement de la Communauté de Communes : 87 000 €

Pose d'un parcours sportif au plan d'eau de Verneuil

Un parcours sportif a été installé autour du plan d'eau de Gençay St-Maurice pour un montant total de 10 800 € HT. Une aide, auprès du Conseil Général, a été sollicitée pour un montant de 2 500 €.

La Communauté de Communes du Pays Gencéen

Mise en place de bâtiments photovoltaïques en partenariat avec SERGIES

En fin d'année 2011, la Communauté de Communes du Pays Gencéen a été contactée par SERGIES pour installer huit bâtiments photovoltaïques sur le territoire. SERGIES réalise les ossatures, l'étanchéité et les toitures photovoltaïques. La Communauté de Communes réalise les plateformes et les dés bétons puis aménage chaque bâtiment en fonction de leur utilisation. SERGIES gère pour son compte les toitures photovoltaïques et met à disposition de la collectivité les bâtiments.

Le 29 décembre 2011, les huit permis de construire étaient autorisés pour :

- 1 bâtiment de 650 m² à la Ferrière Airoux,
- 1 bâtiment de 430 m² sur la ZA Verneuil à Gençay,
- 3 bâtiments (1 de 650 m² et 2 de 430 m²) à la déchetterie du Poirier Vert de Gençay,
- 2 bâtiments (1 de 650 m² et 1 de 430 m²) sur la ZA Arboretum à St-Maurice la Clouère,
- 1 bâtiment de 650 m² sur la ZA la Vignerie à St-Secondin.

Une première phase de travaux a été engagée pour les trois bâtiments à la déchetterie. Un bâtiment (430 m²) sera destiné pour stocker le matériel de voirie et aménager un espace de valorisation du Tout-venant. Les deux autres bâtiments sont prévus pour installer une unité de valorisation des déchets verts en granulés combustibles (cf. paragraphe suivant).

Les travaux de terrassement ont débuté fin octobre.

Le coût estimatif d'aménagement de ces trois bâtiments est de l'ordre de 550 000 € HT. A ce jour 187 000 € de subventions sont accordées (Etat,

Région et Département) et 188 000 € sont en cours d'instruction (Région et Département).

Mise en place d'une unité de valorisation des déchets verts en granulés combustibles

Dans la continuité des actions déjà mises en place sur le territoire (filière bois, développement des énergies renouvelables, valorisation des déchets) les élus de la Communauté de Communes du Pays Gencéen mènent une réflexion, depuis quelques temps, sur la valorisation des déchets verts et branchages collectés en déchetterie.

Les objectifs sont :

- de valoriser des déchets actuellement perdus (environ 1 000 tonnes par an),
- de produire localement une énergie respectueuse de l'environnement,
- de diminuer les dépenses énergétiques des collectivités,
- de participer à la diminution de la précarité énergétique y compris, dans le cadre de l'opération "Habiter mieux".

Plusieurs rencontres et réunions de travail ont eu lieu, au cours de l'année avec la société ZETA PELLETS, inventeur du procédé de valorisation des déchets verts. Après de nombreuses réflexions et discussions, au sein du Conseil Communautaire, il a été décidé, la mise en place d'une unité de valorisation des déchets verts à côté de la déchetterie du Poirier Vert à Gençay, dans deux bâtiments SERGIES. Un bâtiment de 430 m² sera destiné au séchage des déchets verts et un bâtiment de 650 m² pour l'installation de la chaîne de transformation et des espaces de stockage.

Local Banque Alimentaire

Depuis le mois d'août les travaux sont

en cours pour l'aménagement des anciens garages du SIVEER en épicerie sociale au profil de la Banque Alimentaire. Ce local sera également utilisé par « Les Resto du Cœur ».

Le coût de l'opération, acquisition, travaux et honoraires, est de 68 500 € HT.

Acquisition d'un podium mobile

Consciente des difficultés financières et techniques des associations locales (moyens humains, disponibilité des bénévoles, risques liés à la météo, ...) la Communauté de Communes du Pays Gencéen a décidé l'acquisition d'un podium mobile.

Ce podium mobile de 60 m², transporté par les véhicules de la Communauté, équipé d'une toiture hydraulique relevable, permettra à l'ensemble des associations d'organiser et d'accueillir plus facilement, des spectacles de qualité, sur l'ensemble du territoire. Il sera mis gratuitement à la disposition des associations du territoire.

Coût d'acquisition : 42 000 € HT



Le Pays Civraisien

Cordée Tpe Un dispositif nouveau d'aides financières pour les commerçants et artisans du Pays Civrai- sien

Le Pays Civraisien, regroupant les 40 communes des cantons de Charroux, Civray, Gençay et Couhé, vient de contractualiser avec la Région Poitou-Charentes et avec l'Europe, son engagement au dispositif d'aide financière aux investissements « Cordée Tpe ».

Comme son nom l'indique, ce dispositif permet aux commerçants et aux artisans de bénéficier d'une aide financière pour leurs projets d'investissements matériels et immatériels.

Cordée Tpe veut dire : Convention Régionale de Développement de l'Économie par l'Emploi des Très Petites Entreprises.



On entend par « très petites entreprises », des entreprises de moins de 10 salariés et qui réalisent un chiffre d'affaires inférieur à 900 000 € ht. Elles

sont nombreuses sur le Pays Civraisien. Leur rôle dans l'économie n'est plus à démontrer. Ces entrepreneurs tiennent à garder leur dynamisme, que ce soit pour satisfaire les besoins des clientèles, que ce soit pour valoriser leurs fonds de commerce, *-ce qui est légitime-*, ou que ce soit pour moderniser leur outil de travail, ou encore assurer les nouvelles mises aux normes qui voient le jour régulièrement, notamment celles de l'accessibilité tous handicaps. Enfin, plus généralement ces entreprises participent pleinement au maintien des services à la population en milieu rural.

Le 15 juin dernier, la convention entre la Région et le Pays était validée par les deux institutions. S'ajoutera sur certains

dossiers conséquents une participation supplémentaire de l'Europe (*crédits Feader*) et on l'espère de l'État, (*crédits Fisac*) et du Département de la Vienne. Pour ces deux derniers, une refonte est annoncée et on ne connaît pas les éléments attributifs.

Mais d'ores et déjà, les premiers dossiers peuvent donc être engagés.

Attention une règle doit impérativement être respectée : le projet ne doit en aucun cas être engagé, ou avoir connu un début d'exécution, avant que soit déposé un dossier complet au Pays Civraisien qui délivre un accusé de réception. A défaut la demande sera réputée inéligible.



Cordée Tpe est donc une aide aux investissements, matériels et immatériels, acquisitions de machines, de mobiliers, travaux, mises aux normes. Sur ce dernier point, la Loi d'accessibilité tous handicaps sera appliquée au 1^{er} janvier 2015. Elle concerne tous les lieux susceptibles d'accueillir du public et elle vise tous les types de handicaps (*moteur, visuel, auditif, ...*).

Afin d'aider sur ce sujet les commerçants et artisans, les organismes Consulaires (*Chambre de Commerce et d'Industrie de la Vienne, Chambre de Métiers de la Vienne*), partenaires du dispositif sur le Pays Civraisien, proposent des diagnostics. Ce diagnostic sera exigé pour toute demande d'aide financière Cordée Tpe.

L'aide financière sera de trois niveaux, calculés sur le montant hors taxes, un taux de base de 20 % et majoré suivant cinq critères : effort formation, emplois créés, travaux d'accessibilité, développement durable (économie d'énergie) ou encore réalisation d'un site internet :

- Le Taux de base 20 % de l'investis-

issement éligible, est plafonné à 15 000 €

- Taux majoré de 5 % si un des critères est prévu au projet
- Taux majoré de 10 % pour deux critères retenus.

Enfin le dispositif est accessible aux entreprises en création ou lors de reprise d'entreprises existantes. Certaines activités sont exclues (*par exemple les professions libérales, les pharmacies, et les activités qui disposent d'aides par ailleurs, comme les agriculteurs*).

Bon à savoir : ce dispositif est cumulable avec d'autres financements (BRDE, Prêt d'Honneur, ...) de création ou de reprise d'une entreprise commerciale ou artisanale.

Un certain nombre de critères de sélection des projets est prévu par le règlement du dispositif. Il est impératif de prendre contact avec le service économique du Pays Civraisien, M. Michel Benoit, afin de répondre dans un premier temps à l'éligibilité ou non du projet.

Si c'est le cas, un dossier sera à remplir avant audition du porteur de projet par le comité de sélection et de pilotage des projets.

Pour de plus amples renseignements :

Syndicat Mixte du Pays Civraisien
Service économie
Michel Benoit

8, avenue de la Gare 86400 Civray
Tél 05 49 87 67 60

@ : benoit-michel@wanadoo.fr
www.payscivraisien.fr



Le Syndicat Mixte du Clain Sud

Le Syndicat Mixte du Clain Sud entretient le Clain et ses affluents depuis 2001 de Pressac jusqu'à Voulon soit plus de 150km de cours d'eau.

Après la tempête de 1999, le Syndicat a d'abord orienté ses actions sur l'enlèvement d'embâcles et d'arbres en travers du cours d'eau, un programme similaire avait été mené dans les années 80 par la DDAF. Depuis 2008, le Syndicat effectue des travaux d'entretien en retirant les arbres en travers des cours d'eau et les embâcles de manière régulière sur le bassin versant. Il a effectué des travaux ponctuels comme retirer les passages busés sur la Dive, restaurer des frayères à brochet sur le Clain ou encore diversifier des habitats (Mauprévoir, Champagné St Hilaire, Anché,...).

Compte tenu des résultats ces opérations sont de plus en plus financées par le Conseil Général et l'Agence de l'Eau, par exemple : le poste de technicien est financé à 80% et le fonctionnement du Syndicat à 65% (Le solde du financement provient des collectivités adhérentes)

Depuis la Directive Cadre sur l'Eau, signée par les Etats membres en 2000,

la loi sur les Milieux Aquatiques en 2006 et le SAGE Clain (Schéma d'Aménagement et de Gestion de l'Eau) en cours d'élaboration, le Syndicat est devenu un opérateur incontournable pour les services décentralisés.



Les actions menées par le Syndicat évoluent depuis 2 ans avec l'intégration dans l'équipe d'un agent qui conduit les pelleteuses. Des travaux de restauration ont pu être réalisés sur la Dive de Couhé avec notamment des agriculteurs et les collectivités par exemple 250 T de pierres disposées dans la Dive en mars 2012 pour 2 500€ de location de pelleteuse et de carburant. Cette opération a permis de travailler avec d'autres acteurs, tels

que la LPO, la Fédération, l'ONEMA (Office National de l'Eau en Milieu Aquatique) et surtout les agriculteurs.

A Château Garnier, notre passage pour l'entretien du cours d'eau est régulier. Une frayère peut être restaurée en amont, au niveau de Monchandy, également un ancien fossé est à recréer.

Un point reste à régler : l'ouvrage de la minoterie de Château Garnier. Les instances et particulièrement la Directive Cadre sur l'Eau demandent à ce que les espèces aquatiques et les sédiments puissent transiter. Un aménagement peut être réalisé sur le site pour conserver les usages et faciliter la remontée des espèces. Avant tous travaux, il conviendra de faire une étude précise et d'analyser les différents scénarios, compte tenu des coûts.



Page Sociale

Code de la Route : Les sanctions se durcissent !!



Utilisation d'écran en voiture (Hors GPS) :

Dans un embouteillage, vous regardez une vidéo sur votre smart phone, il vous en coûtera 1500 € contre 135 € auparavant. Vous perdrez également 3 points sur votre permis (les enfants eux, peuvent regarder un film à l'arrière du véhicule).

Bande d'arrêt d'urgence

Un chevauchement, ou le franchissement de la bande d'arrêt d'urgence est

désormais passible de 135 € d'amende et du retrait d'un point.

Téléphone au volant

La sanction est de 135 € d'amende et 3 points de retrait sur votre permis. L'usage du kit main libre est encore toléré.



Plaque d'immatriculation

Les plaques très sales, trop petites, mal fixées, trop grandes sont passibles d'une contravention de 135 €.



Prêt à taux zéro :

Depuis le 1^{er} juin 2012, les primo-accédants qui achètent un logement ancien peuvent de nouveau bénéficier du prêt à taux zéro (arrêté du 3.5.12 J.O du 8.5).

Les conditions sont de réaliser des travaux importants visant à rendre le logement dans un état neuf (le ravalement n'est pas compris).

Sont concernés : planchers, huisseries extérieures, cloisons intérieures, installations sanitaires, plomberie, installation électrique, fondations, maçonnerie des murs.

La Civilité

Inscription sur les listes électorales :

Les personnes arrivées sur notre commune depuis peu peuvent se faire inscrire sur les listes électorales au plus tard le 31 décembre. Se présenter à la mairie munie d'une pièce d'identité. Les jeunes qui atteignent 18 ans avant le 28 février 2013 sont inscrits d'office. Ils peuvent venir à la mairie pour vérification

Devoirs civiques :

Recensement des jeunes : dans le mois de leur 16^{ème} année, tous les garçons et les filles doivent se faire recenser à la Mairie de leur domicile.

L'attestation de recensement délivrée par la mairie, est obligatoire pour toute inscription au concours ou examens soumis au contrôle de l'autorité de l'État

Vous pouvez prendre contact auprès de :

Mail :

bsn-poi.sga@defense.gouv.fr

Tél. : 05.49.00.24.69

Fax : 05.49.00.22. 81

Courrier :

Centre du Service National
Quartier Aboville - BP 647
86023 POITIERS CEDEX

Dans le cadre de la modernisation de l'état, vous avez également la possibilité de faire cette démarche en ligne sur le site :

www.modernisation.gouv.fr - rubrique « le recensement citoyen en ligne ».

Pour tous renseignements relatifs à ce rendez-vous, vous pouvez consulter le site du rectorat de Poitiers www.ac-poitiers.fr – rubrique

Aide sociale de la CNAV

Les retraités de la caisse nationale d'assurances vieillesse (CNAV) peuvent obtenir des aides pour adapter leur logement ou avoir une aide ménagère. Elles sont versées, sous conditions de ressources à ceux qui ne bénéficient ni de l'allocation personnalisée, d'autonomie, ni de l'aide sociale départementale circulaire CNAV n° 2012-52 du 12-7-2012.

S'adresser auprès de la caisse vieillesse pour des renseignements complémentaires.

Qu'est ce que la « CARSAT »

Les CARSATS sont les caisses d'assurance retraite et de santé au travail. C'est le nouveau nom des anciennes CRAM, ou caisse régionale d'assurance maladie.

CARSAT du centre Ouest
37 av du Président Rue Coty
87048 Limoges
Tél. : 3960

Information :

A partir du 1^{er} janvier 2013, si votre facture de gaz ou d'électricité est supérieure à votre consommation réelle, vous aurez le choix entre le remboursement ou le report de la différence sur la facture suivante. (si la somme est supérieur à 25€ vous serez remboursé automatiquement dans les 15 jours suivant la requête).

